AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière que :

Le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie statuera sur une demande d'autorisation d'un usage conditionnel, lors de la séance ordinaire, qui se tiendra le 3 février 2025, à 19 h, à l'Hôtel de Ville situé au 1370, rue Notre-Dame.

La demande présentée par monsieur Maxime Desjardins a pour but de construire, en remplacement de la résidence du 1511, rue Notre-Dame, une habitation multifamiliale de dix-neuf logements.

Prenez avis que toute personne intéressée peut se faire entendre, relativement à cette demande, lors de la séance du conseil municipal, le 3 février 2025.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.*

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 16 janvier 2025.

Marie-Josée Charron, greffière